



## Préfecture maritime de l'Atlantique

Division Action de l'Etat en Mer  
Bureau environnement marin

## Préfecture du Morbihan

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Eau Nature Biodiversité  
Unité Nature Forêt Chasse

### **Projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR5300032 « Belle-Île en Mer »**

Le site Natura 2000 FR 5300032 « Belle-Île en Mer » (zone spéciale de conservation: « Z.S.C ») a été désigné par arrêté ministériel le 6 mai 2014.

La Z.S.C s'étend sur 17331.21 ha dans les communes du Palais, Bangor, Locmaria et Sauzon.

L'emprise est marine à 76.3%. Belle-Île en mer est une île aux côtes constituées d'un vaste ensemble de falaises schisteuses aux contours déchiquetés d'anses et d'îlots, de récifs et de promontoires, couronnée de landes et de patures. L'extension marine vers le large a permis d'englober l'ensemble du banc de maërl, habitat d'un grand intérêt patrimonial et de prendre en compte la partie sud de l'île composée essentiellement de l'habitat « récif ».

20 habitats d'intérêt communautaire y ont été recensés dont 3 prioritaires (lagunes côtières et dunes côtières fixées à une végétation herbacée) ainsi que 5 espèces animales d'intérêt communautaire.

Ce site fait partie du réseau Natura 2000 mis en place au niveau européen pour répondre à la directive européenne « Habitats -Faune, Flore », dont l'objectif est la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

L'objectif du réseau Natura 2000 est de conserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines dans un esprit de développement durable. Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage qui doit élaborer un document d'objectifs, plan de gestion du site qui, à partir d'un diagnostic, identifie les actions nécessaires à la préservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site en Natura 2000.

La démarche N2000 est portée par la Communauté de Communes de Belle-Île en Mer. Le document d'objectifs du site « Belle-Île en Mer » a été validé par le comité de pilotage réuni le 14 septembre 2018, composé par les représentants locaux et les acteurs du site.

Les objectifs de développement durable du Docob sur le site « Belle-Île en Mer » sont :

- La gestion des fréquentations
- La gestion des milieux et de leurs perturbations hors fréquentation
- La gestion des pressions sur l'habitat
- L'amélioration des connaissances
- L'animation de la démarche Natura 2000 et sensibilisation des usagers du site

Avant son approbation par arrêté préfectoral et conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, l'arrêté portant approbation du document d'objectif doit être soumis à la procédure de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

La consultation est ouverte du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 22 juillet 2020 inclus sur le site internet de la préfecture du Morbihan et de la préfecture maritime de l'Atlantique dans la rubrique actualités/consultations publiques.

Vous pouvez adresser vos observations aux adresses électroniques suivantes :

- [aem@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:aem@premar-atlantique.gouv.fr)
- [ddtm-natura@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-natura@morbihan.gouv.fr)

Par ailleurs, le public peut également transmettre ses observations par courrier aux adresses suivantes :

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE  
Division de l'Action de l'Etat en Mer  
Bureau environnement marin  
BCRM de Brest  
CC46  
29240 BREST CEDEX

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Eau Nature Biodiversité  
Unité Nature Forêt Chasse  
1 allée du Général Le Troadec  
BP520  
56019 Vannes Cedex